



Séance du 15 juin 2022 à 20h15 à Bretigny-sur-Morrens

Présidence : M. Arnold Ottonin

Ordre du jour :

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la dernière séance
3. Préavis n°01/2022 - Rapport de gestion et Comptes 2021
4. Préavis n°02/2022 - Règlement communal concernant l'utilisation de caméras de vidéosurveillance dissuasive
5. Elections – Démissions
6. Informations de la Municipalité
7. Informations du bureau du Conseil
8. Propositions individuelles et divers
9. Contre-appel

Avant l'ouverture de la séance, M. Ottonin rend hommage à Mme Claire Chatelan, décédée le 17 mars 2022. Mme Chatelan, belle-mère de M. Daniel Cochand, était une fidèle membre du conseil général il y a quelques années. L'assemblée se lève pour honorer sa mémoire.

M. Ottonin annonce une nouvelle plus heureuse, soit la naissance le 11 janvier 2022 de Timotée Favre, fils de Nathalie et Maxime Favre-Gaudard, membre du conseil.

Puis, il enchaîne avec la renaissance de l'apéritif, qui aura à nouveau lieu à l'issue de la séance, les règles sanitaires actuelles permettant son organisation.

Ouverture de la séance du conseil

1. Appel

Effectif : 81 personnes
Présents : 58 personnes

2 membres non excusés.

2 nouveaux membres sont assermentés, il s'agit de MM. Didier Comte et Ibrahim Yilmaz.

M. Ottonin rappelle la méthode de vote adoptée lors de la période avec les distances sanitaires, à savoir à l'aide des cartes de couleur. Vert oui, rouge non et blanc abstention. Cette façon de voter sera dorénavant valable à chaque conseil.

Il rappelle également le nouvel article 6 alinéa 2 de la Loi sur les Communes, mentionné sur la convocation. Cet article évitera que des personnes se faisant assermenter uniquement pour 1 objet suscitant leur intérêt, ne participent pas aux autres séances durant la législature. En outre, il n'est pas nécessaire d'attendre la fin de la législature pour donner sa démission, en cas de désintérêt.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2021

Chaque membre ayant pris connaissance au préalable du projet de PV n° 03-2021, la lecture n'est pas demandée. Le projet de PV est accepté à l'unanimité.

3. Préavis n°01/2022 - Rapport de gestion et comptes 2021

M. Markus Mooser souligne les points essentiels du rapport de gestion 2021. La gestion de la municipalité fait l'objet d'un copieux document informatif en possession de chaque membre du conseil. Le rapport n'est pas commenté en détail.

M. Sylvain Ioset lit le rapport de la commission de gestion pour le rapport de gestion.

M. Markus Mooser reprend la parole pour remercier la commission de gestion pour son travail fourni, lequel a permis d'améliorer quelques points de ce rapport.

Puis, M. Mooser passe aux comptes. Il excuse l'absence de Mme Laurence Fontana, boursière, qui a un souci de santé. Il précise que cette année les comptes 2021 sont comparés aux comptes 2020 et non plus au budget, comme cela était fait lors des années précédentes. Cette comparaison semble à la municipalité plus objective et proche de la réalité.

Administration générale : une augmentation qui se chiffre à Frs 64'000.-, est due en partie aux frais de recouplement d'un mois entre la nouvelle et l'ancienne municipalité. Elle s'explique également par l'introduction des frais liés au centre sportif de Malley (+ Frs 11'000.-) et l'augmentation de la participation au déficit des TL.

Finances : des revenus supplémentaires de Frs 179'000.- sont à souligner grâce aux rentrées d'impôts des personnes physiques et morales de Frs 99'000.-. A cela s'ajoute une diminution de la participation à la péréquation financière (par le biais de l'augmentation de la restitution de l'année antérieure) de Frs 80'000.-. La valeur du point d'impôts a augmenté (Frs 32'348.70), ainsi que les impôts encaissés.

Domaines et bâtiments : augmentation de Frs 102'000.- par rapport aux comptes 2020. Frs 120'000.- sont dus à l'entretien des forêts à la suite du glissement de terrain de la RC444.

Travaux : une augmentation de Frs 195'000.- liée également aux travaux du glissement de terrain de la RC444. Le coût total de ces travaux se monte à Frs 661'000.-. Les subventions de l'Etat (Frs 338'000.-) et les gains sur la péréquation (Frs 210'000.-) sont à déduire. Il en résulte un solde de Frs 113'000.- à charge de notre commune. Ces chiffres sont encore provisoires. M. Mooser informe que la route de Béthusy, dès la sortie du hameau, a été reprise par le canton. Les frais inhérents seront dorénavant pris en charge par l'Etat. A noter dans ce dicastère une diminution des coûts liés aux ordures ménagères, due à l'adhésion de la commune de Morrens à la déchetterie de Cugy.

Instruction publique : une augmentation des coûts de Frs 9'000.- due à une légère augmentation du nombre d'élèves. Le coût par élève n'a quant à lui quasiment pas changé.

Police : il s'agit du poste le plus stable depuis plusieurs années. Pas de différence à noter.

Sécurité sociale : une diminution de Frs 30'000.- due à la baisse de fréquentation des structures d'accueil (UAPE).

Services industriels : une diminution de Frs 6'000.-. Ce dicastère n'influence pas les comptes, car les charges sont couvertes par les taxes.

La marge d'autofinancement se monte à Frs 732'000.-.

Pour résumer, avec un excédent de revenus de Frs 368'000.- et un excédent de charges de Frs 174'500.-, il en résulte un excédent de revenus pour l'exercice 2021 d'environ Frs 211'500.-.

Le rapport de la commission de gestion pour les comptes est lu par Mme Caroline Sale.
Le rapport de gestion est accepté moins 1 abstention. Les comptes, qui présentent un excédent de revenus de Frs 211'479.54, sont acceptés moins 1 abstention. La décharge à la municipalité et à la boursière pour leur gestion 2021 est acceptée moins 1 abstention.

4. Préavis n°02/2022 - Règlement communal concernant l'utilisation de caméras de vidéosurveillance dissuasive

M. Roger Ammann informe que de plus en plus de déchets sont trouvés dans les mauvaises bennes, à côté des moloks ou encore dans des sacs noirs ou dans de faux sacs blancs. Afin de dissuader ces personnes malveillantes, la municipalité propose la pose d'une caméra de vidéosurveillance aux endroits sensibles, dans ce cas précis aux moloks. La commune voisine de Bottens dispose d'une caméra depuis 1 année. M. Ammann précise que cette utilisation est soumise à des bases légales, à savoir la loi sur la protection des données personnelles. Des démarches légales sont également à suivre scrupuleusement, en passant par les différents services de l'Etat. Ce règlement doit être approuvé par le Conseil d'Etat et un formulaire, très détaillé, doit être soumis au préfet pour chaque demande d'installation.

Le rapport de la commission technique est lu par Mme Karen Brunisso.

M. Marc Tille demande si toutes les mesures ont été prises (par exemple surveillance) avant de dépenser de l'argent pour l'installation d'une caméra ? M. Ammann répond qu'il serait difficile qu'une personne surveille les allées et venues, d'autant plus que les utilisateurs des moloks viennent déposer leurs déchets à toute heure. M. Jean-Daniel Cochard ajoute que l'employé communal passe beaucoup de temps à vérifier les sacs et rechercher une preuve concernant les auteurs.

M. Eric Geiger, voisin direct des moloks, signale que ceux-ci sont utilisés de 05h00 à minuit tous les jours. Il voit donc difficilement la présence d'une personne pour la surveillance de ce site.

M. Ottonin rappelle que la décision de ce soir ne concerne pas l'endroit précis de l'emplacement d'une caméra, mais de son utilité dans des endroits sensibles, comme cela pourrait être le cas aux moloks.

M. François Vuillerminaz s'inquiète de l'installation de caméras et trouve dommage de punir l'ensemble des habitants à cause d'une minorité de fautifs. M. Markus Mooser informe que la prévention est déjà faite, par la biais d'amendes distribuées. Le contrôle d'images sera fait uniquement après avoir trouvé des sacs suspects.

M. Marc Tille dépose un amendement concernant l'article 10 « entrée en vigueur », qui pose problème selon lui. Il propose le texte suivant « Le présent règlement entre en vigueur après son approbation par le canton ». L'amendement est voté, il est accepté par 33 voix, 11 avis contraires et 11 abstentions.

Le préavis n°02/2022, règlement de vidéosurveillance, comprenant l'article 10 modifié par amendement, est accepté moins 6 avis contraires et 9 abstentions.

5. Elections – Démissions

Elections : l'ensemble des membres du bureau du conseil se représente. Aucun membre de l'assemblée souhaitant briguer l'un des postes, l'élection est tacite.

Démissions :

Conseil général : M. Christian Blatti a donné sa démission.

Commission de gestion : la place de suppléant est laissée vacante par M. Blatti. Mme Nathalie Lüthi se présente. Aucun membre de l'assemblée ne souhaitant briguer ce poste, elle est élue tacitement.

6. Informations de la Municipalité

Jean-Daniel Cochard

Eau potable : le 70% de l'eau provient de notre source, le reste de la Ville de Lausanne.

Employés communaux : Olivier Giddey, jeune retraité, a été engagé pour seconder et remplacer M. Julien Altmann.

Routes : la sortie du chemin de Maupra (au carrefour menant au Soleil) a été refaite, profitant des entreprises sur place. La haie a été supprimée, permettant une meilleure visibilité.

Zone 30 km/h : Les premières mesures prises sont la suppression de la priorité de droite à la rue du Village-Champ Petau, tout comme le carrefour du chemin du Rié-chemin du Verger. 22 marquages au sol supplémentaires « 30 » seront apposés dans le village. Une évaluation sera faite par le canton, puis

en fonction du manque de respect de la limitation de vitesse, des îlots pourraient être installés. Mme Caroline Sale informe qu'un panneau « 30 » a disparu à la rue de la Maison de Ville. M. Cochard répond qu'il s'agit d'une déprédation, tout comme cela a été constaté à d'autres endroits dans le village.

RC 501 : le nouveau revêtement sera posé ce week-end, pour une ouverture complète à mi-juillet. Fermeture complète du tronçon Cugy-Bretigny du 17 juin 18h00 au 20 juin 05h00. Une déviation sera mise en place via Morrens, Moulin d'Assens, Béthusy. Les seuls accès seront pour les Streetbox et le Chalet Coucou. Les TL ne desserviront pas Bretigny. Des taxis assureront la liaison jusqu'aux arrêts TL de Cugy.

Après travaux, M. Vuillerminaz remarque que l'accès en vélo depuis Cugy se fera par le chemin du Rié. Il relève que la traversée des deux pistes de la route cantonale est dangereuse. M. Cochard acquiesce. Des discussions avec le canton ont eu lieu (notamment la création d'un pont en bois sur le Talent à charge de la commune), mais aucune solution moins dangereuse n'a été trouvée.

Mme Nusslé ajoute que la piste cyclable traverse également les deux pistes de la route cantonale après la Sibérie en direction de Bottens. Un marquage sera apposé selon M. Cochard. M. Markus Mooser relève que la commune s'est battue pour avoir une piste cyclable entre Cugy et Bottens. Cependant, le canton n'entre pas en matière, car la piste ne doit pas empiéter sur les surfaces de terres agricoles et les coûts seraient à charge de notre commune, à hauteur de 2 millions. La solution la moins dangereuse serait d'emprunter le trottoir sur le pont du Talent. Mme Audrey Paten Jaggi informe qu'en ville de Lausanne, des panneaux indiquent que les vélos et les piétons ont le droit d'emprunter certains trottoirs communément.

M. Maxime Meier informe que dans le cadre du plan climat vaudois, le canton a débloqué un crédit de 25 millions pour le financement des pistes cyclables. Dans un futur proche, les pistes cyclables sur le territoire communal seront prises en charge pour moitié par le canton et l'autre moitié par les communes.

M. Maxime Meier

Plan énergie et climat communal : demande de subvention effectuée et approuvée par le canton. Un bureau basé à Lausanne, ainsi qu'une commission municipale, accompagneront la municipalité dans leurs travaux. Des réflexions sur les actions à mettre en place (10 obligatoires) sont en cours.

Place de jeux : les derniers travaux de finition (pose du tartan) ont été effectués. Une séance de remise de chantier aura lieu prochainement.

Bâtiments : les réservations de la grande salle entrent à nouveau. La municipalité prévoit d'engager une personne pour la gestion de ces réservations. Un appartement est vacant à la Maison de Ville suite au départ d'un locataire. Une annonce est visible sur le site de la commune. Un avant-projet est prévu pour la rénovation de ce bâtiment. Un nouveau prestataire a été engagé pour le nettoyage des locaux de l'administration et l'abri PC. Il s'agit de l'entreprise Python basée à Bretigny.

Police des constructions : de nombreux projets ont été soumis à la municipalité, malgré la zone réservée. Plusieurs Streetbox ont été légalisés, notamment un parc de loisirs pour enfants. M. Meier rappelle que toute demande liée aux constructions doit être soumise à la municipalité.

Manifestations et sociétés locales : jeudi 16 juin, une séance d'information concernant l'organisation du giron des jeunes en 2023, conjointement par les jeunes de Cugy et Bretigny, aura lieu dans cette salle. Puis, le festival Zicabret se déroulera le 25 juin et la fête nationale du 1^{er} août, organisée par la société de Développement. Toutes les informations concernant ces manifestations se trouvent sur le site internet de la commune.

Cybersécurité : un audit de notre réseau internet a dû être effectué avec Cybersafe. Des corrections de failles sont en cours, ainsi que des tests des collaborateurs et municipaux. La labellisation aura lieu durant l'été.

Mme Stéphanie Roche

Villages solidaires : la phase de réalisation arrive à son terme. Un local de rencontre est à disposition pour le groupe Bretigny-Cugy, à la maison Villageoise de Cugy. Ce local a été inauguré en mai. Le groupe habitants a choisi un nouveau nom : Villages Solidaires devient dorénavant « Talents Solidaires ».

Déchets : à la suite d'interrogations de certains citoyens, Mme Roche rappelle que la taxe est due pour tous les habitants de + de 18 ans et non pas par ménage. Le montant de la taxe déchets couvre les frais d'évacuation de la déchetterie de Cugy et des Moloks à Bretigny. Il n'est pas possible d'obtenir plus d'une carte par ménage.

Guerre en Ukraine : il n'y a pas de ressortissants ukrainiens à Bretigny. Pour toute information, le site internet www.evam.ch est à disposition. L'abri PC de notre commune, ainsi que ceux sis chez les privés comportent assez de places pour abriter l'ensemble de la population de Bretigny (115%).

M. Jean-Daniel Cochard remercie la population pour la récolte de matériel en faveur de l'Ukraine. La commune a également contribué financièrement à hauteur de Frs 1'000.-.

Sortie des aînés : le 14 septembre, les personnes concernées recevront une invitation personnelle.

Plan canicule : il se déclenche lorsque les températures diurnes et nocturnes sont élevées durant 3 jours consécutifs. Mmes Miriam Sufrin et Cathy Mooser ont été mandatées par la commune pour effectuer les visites auprès des personnes vulnérables.

Eglises : Mme Brigitte Vulliamy est la nouvelle pasteure de la paroisse Haut-Talent. Les horaires des cultes sont affichés au pilier public. Les jardins d'été sont organisés chaque lundi durant les vacances scolaires. Programme sur le site internet de la paroisse.

M. Roger Ammann

ASICE : suite à une convention entre le canton et l'ASICE, un report des tâches dès août 2022 crée une augmentation sensible des charges sur l'ASICE. L'engagement de personnel est nécessaire.

Ecoles : Tous les élèves de 1P à 5P habitant le village pourront aller à l'école sur place. Pas de transport à organiser. La planification a été faite sur deux ans.

La création d'une section Association des Parents d'Elèves (APE) Haut-Talent au conseil d'établissement est une nouveauté (associé auparavant avec le Mont). Un appel est lancé à tous les parents concernés afin de rejoindre cette association. En cas d'intérêt, Mme Amélie Ioset à Bretigny peut être contactée.

Centre d'animation : est ouvert depuis 1 année. Plus besoin d'inscription pour les jeunes, qui peuvent y aller spontanément. La responsable est Mme Béa Vega, travailleuse sociale. Mme Nicole Bron Chapuis y travaille également à 50%. Il est prévu d'engager encore d'autres personnes.

Passeport vacances : 38 communes participantes avec 300 activités au choix, dont 3 proposées dans notre commune.

Bibliothèque scolaire : l'antenne principale se trouve à Froideville. Un renfort de personnel est recherché. Le site de Cugy déménagera à la Maison villageoise pour la rentrée scolaire.

Terrain de football : le mouvement du centre, qui y faisait ses entraînements, a résilié le contrat de mise à disposition du terrain de foot. 150 chaises d'occasion ont été acquises pour la buvette. Elles pourront servir pour diverses manifestations villageoises et sont stockées à proximité du terrain.

Pour rappel le survol avec un drone ou avion est soumis à autorisation municipale.

SDIS : 46 interventions ont eu lieu en 2021, dont 3 à Bretigny. A ce jour, 17 interventions sur le périmètre, mais encore aucune sur notre territoire.

Police : 49 interventions en 2021, sur le territoire de Bretigny.

M. Markus Mooser

Programme législation : disponible sur le site internet, des remarques à son sujet peuvent être communiquées lors du prochain conseil. M. Mooser passe en revue les objectifs généraux.

Défibrillateur : le 144 est à composer en cas d'urgence vitale. Un atelier a été organisé le 19 mai, 30 personnes étaient présentes. Suivi de 2 cours de formation les 2 juin et 1^{er} septembre (complet), 32 personnes inscrites.

Contacts municipalité : rappel des voies officielles : afin de garantir un meilleur suivi des dossiers, toute demande auprès de la municipalité est à adresser par courrier postal ou électronique. Les sms ou WhatsApp sont à utiliser en cas d'urgence.

Fermeture estivale administration : Greffe du 9 juillet au 7 août et le contrôle des habitants du 2 au 24 juillet.

7. Informations du bureau du conseil

M. Arnold Ottonin informe que la messagerie du conseil général a reçu quelques messages piégés. Ces derniers ont été supprimés de suite.

La prochaine séance du conseil aura lieu le mercredi 5 octobre 2022. Il s'agit là d'une date provisoire, qui reste à confirmer. Il rappelle que le site internet de la commune, qui est la référence par rapport à l'actualité, peut être consulté pour s'assurer de la date définitive.

M. Ottonin remercie le bureau du conseil, notamment pour le travail effectué lors des votations et élections. Il souligne la bonne ambiance qui y règne.

8. Propositions individuelles et divers

Mme Francine Raymondon remercie la municipalité d'avoir offert l'opportunité à la population de suivre des cours de premiers secours. Par ailleurs, elle a pu expérimenter la nouvelle place de jeux et trouve qu'elle n'est pas adaptée aux enfants en âge pré-scolaire. Très peu d'activités sont proposées aux petits. Le municipal en charge en prend note.

Mme Cathy Mooser informe qu'en plus du défibrillateur sis au collège de Bretigny, deux autres se trouvent à Cugy, soit un au Moulin chez Locatelli et le second à la Migros.

M. Eric Geiger remercie la municipalité pour son travail tout au long de l'année, mais surtout souhaite remercier Mme Melchiade Jeannin, secrétaire municipale, pour la qualité de son travail effectué.

M. Ottonin propose que la photo de Mme Jeannin accompagne dorénavant celle des municipaux dans le rapport de gestion annuel.

M. Ottonin informe qu'à l'issue du contre-appel M. Christophe Uldry fera une brève présentation du festival de musique Zicabret, qui se déroulera le 25 juin à Bretigny, puis suivra l'apéritif.

9. Contre appel

Il est procédé au contre-appel.

La séance est levée à 22h35.

Le Président



Arnold Ottonin



La Secrétaire



Anne-Claire Tharin-Racine